



*Hausse supérieure à l'inflation et des évolutions de services très variables.*

L'augmentation générale des tarifs au 1er juillet des trains Corail, Intercités et TER de +2,5 %, est supérieure de 0,9 points par rapport à l'inflation (+1,6 % de mai 2009 à mai 2010). Elle n'est « relativement modérée » qu'en apparence car elle fait suite à une très forte hausse au 1er juillet 2009 : + 3,4 %.

Cette variation importante n'est donc acceptable que si elle s'accompagne d'une amélioration très significative de la qualité et du niveau de service offert, mais aussi et surtout si elle contribue à pérenniser l'activité de ces trains sur l'ensemble du territoire national et pas seulement ceux qui desservent le Grand Bassin Parisien.

Les progrès constatés en matière de régularité et d'information en cas de situation perturbée méritent d'être soulignés. Il en est de même de l'amélioration de la carte Escapade et de la stabilité des prix des cartes commerciales bien que, sur les trains à réservation obligatoire, les quotas de places offertes aux tarifs les plus réduits baissent.

Il est plus inquiétant de constater qu'aucune mesure concrète n'est annoncée pour améliorer le volume des services sur les relations transversales, aujourd'hui « squelettique », même sur les lignes à trafic potentiel moyen, alors qu'il est reconnu que, dans le domaine des transports, l'offre doit précéder la demande pour améliorer le trafic, les recettes et les bilan économiques.

A noter enfin que sur ces lignes nationales, hors Grand Bassin Parisien, la SNCF maintient toujours un calendrier voyageur « bleu-blanc » mis en service en juillet 2008, inadapté et très défavorable, car il conduit à des augmentations de prix très importantes pour les juniors, les

familles et les seniors en particulier.

La FNAUT demande à l'Etat de mettre fin à cette aberration commerciale dans la convention de service public en cours d'élaboration entre l'Etat et la SNCF.

Elle demande enfin que l'usage de la carte Enfant-Famille, mesure sociale décidée par l'Etat, cesse d'être discriminatoire et soit étendu à l'ensemble des trains circulant sur le territoire national.

*Contacts presse :*

- Jean Lenoir : 01 48 73 84 81
- Jean Sivardière : 04 76 75 23 31